



L'info

Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)



Volume 32 Numéro 11

@ z22.cote.sud@csq.qc.net

6 juin 2005

Convocation à l'assemblée générale

Compte tenu des récents développements eu égard à la négociation, et compte tenu du mandat voté à l'assemblée générale du 9 mai, **vous êtes convoqués à une assemblée générale des membres qui aura lieu :**

DATE : le 28 juin 2005 à compter de 19h.
LIEU : à l'auditorium de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

À l'ordre du jour :

- Le point sur la négociation
- Entente de principe
- OU
- Échec de la négociation et rentrée scolaire 2005-2006

Élections au Conseil Exécutif

Le 31 mai dernier, les délégués et déléguées au congrès m'ont élu à la présidence du SECS pour un deuxième mandat. C'est donc avec fougue et conviction que j'entends relever les défis auxquels notre organisation fait face. Je crois fermement en l'avenir de notre organisation : ensemble nous saurons mener à bien les dossiers qui nous interpellent.

Soyez assurés de la disponibilité des ressources de votre syndicat et n'hésitez pas à faire appel à nous.

Merci pour votre support et votre confiance.

Pascal Côté.

Suite au dernier congrès, les délégués et déléguées ont arrêté leur choix sur ma candidature à la première vice-présidence du SECS. C'est avec cœur et détermination que j'avais déjà entrepris le complexe travail d'application de convention collective et c'est dans la même optique que j'entends sincèrement le continuer lors de ce prochain mandat.

C'est donc dans la continuité et toujours soucieux du respect des droits des enseignantes et enseignants que j'entreprends ce nouveau mandat. Je tiens à vous assurer de ma disponibilité pour répondre le plus fidèlement à vos besoins et ainsi continuer à vous offrir les meilleurs services possibles. Merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre support.

Christian Plante

Il me fait extrêmement plaisir aujourd'hui de vous écrire ces quelques lignes en tant que trésorier du SECS. Les élections de la semaine dernière me permettront de continuer, pour un second mandat, le travail que j'effectue pour vous depuis déjà quelques années. Je m'engage à faire en sorte que les services que nous vous offrons soient toujours de qualité supérieure et surtout à l'image de vos attentes. Un gros merci à toutes celles et à tous ceux qui m'ont manifesté leur confiance ainsi que leur appui. Je terminerai en vous assurant de mon entière disponibilité pour toute question relative aux dossiers qui me sont confiés. Au plaisir.

Simon Bernier.

Je tiens à remercier les membres du congrès pour la confiance qu'ils m'ont accordé lorsqu'ils m'ont réélu à la deuxième vice-présidence du SECS.

J'entends continuer à travailler pour notre organisation avec les mêmes convictions qui m'ont toujours animé. Les prochaines années seront remplies de défis plus intéressants les uns que les autres et il me fera plaisir de les relever avec vous.

Réjean Thibault

Il me fait plaisir de poursuivre mon travail à titre de secrétaire du SECS. Je suis heureux de pouvoir continuer à travailler avec l'équipe en place et de pouvoir contribuer à l'avancement de nos luttes syndicales.

Merci à toutes et à tous de la confiance que vous me témoignez et ce, année après année.

Lionel Dubé

Élections au Conseil d'administration

Les postes de responsables des secteurs suivants sont à combler :

- Responsable du secteur 1 :
Abénakis préscolaire, primaire et secondaire
- Responsable du secteur 3 :
Bellechasse secondaire
- Responsable du secteur 5 :
Montmagny préscolaire et primaire
- Responsable du secteur 7 :
St-Paul préscolaire, primaire et secondaire
- Responsable du secteur 9 :
Formation professionnelle et Adultes

Tout membre du syndicat oeuvrant dans le secteur est éligible au poste. La personne qui propose et la personne qui appuie doivent être membres du secteur.

Les formulaires de mise en nomination doivent être retournés au bureau du syndicat **au plus tard le mardi 21 juin 2005. (Voir page 4).**

Une assemblée du secteur sera convoquée s'il y a plus d'une candidature pour un poste donné. La date et l'heure de ces assemblées vous seront confirmées ultérieurement, si nécessaire.

Concernant les postes des secteurs 4 et 6, Montmagny secondaire et L'Islet préscolaire, primaire et secondaire, ils seront comblés au premier conseil des déléguées et délégués de l'année scolaire 2005-2006.

Changement d'adresse

Si vous déménagez, veuillez avertir le syndicat ainsi que la commission scolaire de tout changement d'adresse.

Réussite ou échec de la période probatoire

Procédure à suivre lorsque vous recevez votre rapport de probation.

1. Réussite de la probation :

La commission scolaire qui conclut à la réussite de votre période probatoire doit vous délivrer une attestation à cet effet. Vous prenez alors connaissance de l'attestation et la **signez**.

Une copie de celle-ci est alors transmise au ministre **par la commission scolaire**. Cette copie constitue votre demande de délivrance du brevet d'enseignement.

2. Échec de la période de probation :

Si la commission scolaire conclut à l'échec de votre période probatoire, la première action à poser est **d'aviser votre syndicat**. Nous serons alors en mesure de vous fournir le support nécessaire.

Dans ce cas, la commission scolaire doit vous délivrer une attestation d'échec. Elle doit également vous remettre par écrit les raisons de votre échec. Une copie de l'attestation est transmise au ministre, une fois que vous en avez pris connaissance et l'avez signée.

Il est **extrêmement important de faire une demande de reprise**. En effet, l'article 15 du Règlement sur l'autorisation d'enseigner stipule que : " La personne qui a échoué la période probatoire peut la reprendre si elle en avise le ministre par écrit **DANS LES 60 JOURS** de la réception d'un avis

d'échec ". Le droit de reprise est **automatiquement accordé lorsqu'on en fait la demande**.

Pour formuler la demande de reprise :

L'avis d'échec que vous devez signer comprend une section " **Demande de reprise de la période probatoire** ". Donc, au moment où vous prenez connaissance de l'avis et le signez, vous **devez compléter cette section** qui est située au bas de l'avis d'échec. Le formulaire est ensuite transmis au ministre par la commission scolaire.

À défaut de produire cette demande, votre permis sera périmé à l'expiration du délai de 60 jours sans autre possibilité de le renouveler. Il est donc **important de formuler cette demande dans le délai prévu pour maintenir la validité du permis**.

Liste de priorité et listes de rappel

Comme à chaque début d'année scolaire, les enseignantes et enseignants dont les noms apparaissent sur les listes de priorité d'emploi (jeunes) et listes de rappel (adultes) seront convoqués à une rencontre au cours du mois d'août afin de choisir un poste. Cette convocation doit vous parvenir par le courrier avec plus de précisions mais nous pouvons présentement vous indiquer la date de ces rencontres :

Lundi 15 août : Préscolaire et primaire
Mercredi 17 août : Secondaire
Lundi 22 août : Éducation des adultes

La négociation s'intensifie

La négociation s'est intensifiée depuis la fin du mois de mai. Peu d'information nous parvient des tables de négociation, signe que la véritable négociation a débuté. Autre signe, cette négociation a été portée au niveau politique. En effet, ce sont maintenant Julie Gosselin et Réjean Morel, respectivement sous-ministre aux relations de travail et directeur général de la Fédération des commissions scolaires qui négocient pour la partie patronale alors que Johanne Fortier et Raynald Bellerive, respectivement présidente et vice-président de la FSE qui négocient pour nous. Du côté de l'intersectoriel, le président de la Centrale est en communication régulièrement avec la présidente du conseil du Trésor. À ce point de la négociation, ce sont les dossiers sectoriels qui doivent débloquer. Un déblocage sur le sectoriel devrait normalement avoir un effet d'entraînement sur l'intersectoriel. Nous nous donnons jusqu'à la mi-juin, peut-être jusqu'à la St-Jean-Baptiste pour évaluer les résultats de la négociation et conclure sur la possibilité d'un règlement avant les vacances. C'est pourquoi une assemblée générale est convoquée pour le 28 juin. À ce moment, nous devrions être en mesure de faire le point.



2005-06-06

FORMULAIRE DE MISE EN NOMINATION

Je, soussignée, soussigné et dûment appuyée, appuyé, propose que:

(Nom de la candidate, du candidat)

(Adresse)

soit candidate, candidat au poste de responsable de secteur pour le secteur de:

- ➔ Abénakis préscolaire, primaire et secondaire
- ➔ Bellechasse secondaire
- ➔ Montmagny préscolaire et primaire
- ➔ St-Paul préscolaire, primaire et secondaire
- ➔ Formation professionnelle et Adultes

du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

La personne qui appuie et moi, sommes membres en règle du syndicat et membres du secteur concerné.

Fait à _____ ce ____ ième jour de juin 2005.

Signature de la personne qui propose _____

Signature de la personne qui appuie _____

ACCEPTATION

Je, soussignée, soussigné, consens à être candidate, candidat et accepte de remplir la fonction si je suis élue, élu.

Signature de la candidate, du candidat _____

Retour au bureau du S.E.C.S. pour le 21 juin 2005 à 16h00